modifiant celui du 28 novembre 2008 relatif à la

172.315.1

du 17 avril 2024

Article Premier

RÈCLEMENT

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

arrête

acte

¹ Le règlement du 28 novembre 2008 relatif à la classification des fonctions est modifié comme il suit :

Art. 2 Modification des annexes

¹ L'annexe 2 "Grille des fonctions" est remplacée par l'annexe jointe au présent

Art. 3 Entrée en vigueur

chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2024. Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 avril 2024.

¹ Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines est

La présidente:

Le chancelier:

C. Luisier Brodard M. Staffoni

Annexes

1. Grille des fonctions

Date de publication : 26 avril 2024